

### ☛ L'ACTUALITÉ POLITIQUE

À l'Assemblée nationale, le Gouvernement a finalement obtenu, mardi 9 décembre, un vote favorable sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2026, après plusieurs semaines d'incertitudes et de tensions internes. Malgré un contexte de majorité relative et la défection du groupe Horizons, le ministre Sébastien Lecornu est parvenu à rassembler une majorité hétérogène de 247 voix, incluant Renaissance, le MoDem, une partie du PS, quelques députés LR et L'UDI, ainsi qu'un petit contingent d'élus EELV et PCF. Ce vote, acquis de justesse (234 voix contre, 93 abstentions), marque un sursis pour l'exécutif, mais il ne dissipe pas les fractures.

Le vote s'est joué « à l'arraché », selon les mots de plusieurs députés eux-mêmes, tant les débats ont révélé des lignes de faille croissantes au sein de la majorité présidentielle. Le groupe Horizons, déjà en retrait lors de la CMP, s'est majoritairement abstenu. Les critiques contre le pilotage solitaire de Sébastien Lecornu se sont multipliées, tandis que certains élus expriment leur lassitude devant le recours récurrent à des mesures budgétaires pour faire passer des réformes sociétales sensibles, comme le congé de naissance.

En parallèle, au Sénat, les discussions sur le PLF se poursuivent dans un climat plus apaisé, mais sans surprise majeure. La 2ème partie du texte (dépenses) est examinée jusqu'au 15 décembre, avant une commission mixte paritaire prévue le 19 décembre. Faute d'accord à cette date, une nouvelle lecture dans chaque assemblée pourrait être envisagée en janvier, sauf si le Gouvernement choisit de recourir à une loi spéciale de finances techniques pour garantir la continuité des services publics.

### ☛ PLFSS 2026 - NOUVELLE LECTURE ADOPTÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026 a été adopté en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale le mardi 9 décembre, par 247 voix pour, 234 contre et 93 abstentions.

Malgré l'échec de la commission mixte paritaire (CMP), le Gouvernement a évité le recours au 49.3, grâce à un soutien composite associant Renaissance, MoDem, PS, L'UDI, ainsi que plusieurs élus LR, Horizons, EELV et non-inscrits.

Parmi les points importants adoptés avant le vote final :

- **Article 54** : un amendement du Gouvernement relève l'objectif de dépenses « Autonomie » à 43,6 Mds €, en intégrant les effets de la création de la contribution financière pour l'autonomie (CFA) prévue à l'article 6 bis, et destinée à assainir les finances de la branche autonomie.

- **Article 52** : modifié par un amendement gouvernemental en deuxième délibération, l'objectif de dépenses de la branche vieillesse est porté à 308,1 Mds €, pour tenir compte de la revalorisation différenciée des pensions selon leur niveau (au-dessus ou en-dessous de 1 400 €). Cette évolution a des effets en cascade sur les équilibres financiers du texte.

À noter également un amendement particulièrement significatif voté à l'article 42 sur le congé de naissance : le Gouvernement a fait adopter l'amendement n°594, qui précise que la nouvelle indemnité journalière ne sera pas cumulable avec le CMG (complément mode de garde) ni avec les allocations forfaitaires et les indemnités de remplacement. Cette clarification vise à éviter les doublons dans les dispositifs d'aide à la parentalité, et à mieux encadrer les conditions d'ouverture de droits.

### ☛ PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) - EXAMEN DE LA 2<sup>e</sup> PARTIE AU SÉNAT

La discussion de la seconde partie du PLF pour 2026 (dépenses et crédits par missions) se poursuit au Sénat en première lecture jusqu'au lundi 15 décembre, avant un vote global prévu ce même jour. Le texte, dans sa version enrichie des articles et amendements adoptés à ce stade, est consultable [ici](#) :

#### → [Texte du PLF au Sénat](#)

La commission mixte paritaire (CMP) est prévue pour le vendredi 19 décembre. En cas d'échec probable, une nouvelle lecture du texte est attendue en janvier 2026 dans les deux assemblées. Si un accord était trouvé, les conclusions pourraient être examinées dès le mardi 23 décembre.

Plusieurs éléments budgétaires sont à noter concernant les missions « Solidarités » et « Enseignement scolaire » :

- **Mission « Solidarités, insertion, égalité des chances »** : un budget total de 29,48 Mds € est prévu pour 2026, soit une baisse de 2,7 % par rapport à 2025. Le programme « Handicap et dépendance » représente à lui seul 16,26 Mds €, dont 14,6 Mds € pour le financement de l'AAH au bénéfice d'environ 1,4 million de personnes.

Le Sénat a adopté un amendement du rapporteur pour avis Laurent Burgoa (LR) visant à supprimer l'augmentation prévue des crédits de l'aide à la vie familiale et sociale (AVFS), qui étaient chiffrés à 349 697 € dans la LF 2025.

- **Mission « Enseignement scolaire »** : le programme « Soutien de la politique de l'Éducation nationale », dédié notamment à la scolarisation des élèves en situation de handicap et à la gestion des AESH, est doté de 3,06 Mds € pour 2026 (contre 2,98 Mds € en 2025). Aucune modification significative n'a été apportée par les sénateurs sur cette ligne.

## PROPOSITION DE LOI TRANSPARTISANE POUR METTRE FIN AU DEVOIR CONJUGAL

Le député Paul Christophe (Horizons, Nord), président du groupe Horizons à l'Assemblée nationale, a déposé le 2 décembre 2025 une proposition de loi transpartisane visant à supprimer toute trace du devoir conjugal dans le droit civil français. Le texte, cosigné par 107 députés issus de dix groupes parlementaires, entend renforcer la reconnaissance du consentement au sein du couple, dans la lignée des combats pour la prévention du viol conjugal.

Ce compromis politique s'inspire des PPL précédemment déposées en mars 2025 par les députées Sarah Legrain (LFI) et Marie-Charlotte Garin (EELV), tout en élargissant l'assise politique du projet. La nouvelle proposition introduit deux ajouts au code civil : d'une part, un alinéa à l'article 212 précisant que « chacun respecte le consentement de l'autre » ; d'autre part, un alinéa à l'article 242 interdisant que l'absence de relations sexuelles puisse être retenue comme une faute en cas de divorce.

La proposition n'est pas encore inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

### Mariage civil : Gérald Darmanin rejette une demande de révision des textes sur la parentalité

Dans une question écrite publiée le 30 octobre 2025, le sénateur Éric Gold (RDSE) suggérait de revoir les textes lus lors des mariages civils, en particulier les articles du code civil évoquant les devoirs parentaux des époux. Il estime ces mentions potentiellement excluantes pour les couples ne souhaitant pas ou ne pouvant pas avoir d'enfants, et propose une lecture plus inclusive des obligations matrimoniales.

Dans sa réponse publiée le 4 décembre, le ministre de la Justice Gérald Darmanin refuse cette évolution. Il rappelle que l'article 75 du code civil impose la lecture de ces dispositions afin d'informer les futurs époux de leurs droits et devoirs. Il juge irréaliste de prévoir des variantes en fonction des projets personnels de chaque couple, en raison de l'impossibilité d'en garantir la stabilité. Le Gouvernement ne prévoit donc pas de modifier ces lectures obligatoires.

### Démographie et finances publiques : la Cour des comptes alerte sur un déséquilibre structurel

Dans un rapport publié le 2 décembre 2025, la Cour des comptes met en garde contre les effets budgétaires du vieillissement et de la baisse de la natalité. Elle souligne le manque d'anticipation des pouvoirs publics face à ces évolutions démographiques majeures.

La population active (20-64 ans) devrait passer de 38 à 34,6 millions d'ici 2070, tandis que les plus de 75 ans passeraient de 7,3 à 11,2 millions. Ces évolutions pèseront fortement sur les dépenses publiques, en particulier les retraites (déjà 14 % du PIB), la dépendance et les aides à domicile. Le crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile, très utilisé par les plus de 65 ans, devrait atteindre 6,85 Mds € en 2025.

La Cour note aussi que les dispositifs liés à la natalité représentent 2,4 Mds € par an, sans réelle coordination stratégique. Elle invite à inscrire ces enjeux dans la planification budgétaire et à repenser la tranche d'âge 60-70 ans comme une période d'activité prolongée pour celles et ceux qui le peuvent.

### Protection de l'enfance – Un projet de loi de refondation annoncé pour début 2026

Le Gouvernement a annoncé ce lundi 1er décembre le dépôt d'un projet de loi de refondation de la protection de l'enfance, attendu pour le 1er trimestre 2026 en Conseil des ministres. Il sera porté conjointement par le Garde des Sceaux Gérald Darmanin et la ministre Stéphanie Rist, et vise à engager une transformation structurelle du système, sans ouverture budgétaire nouvelle mais en dotant les départements et professionnels d'outils renforcés. Cette réforme intervient dans un contexte d'alerte sur les conditions de vie des 380 000 enfants relevant actuellement de l'aide sociale à l'enfance, dont l'espérance de vie serait inférieure de 20 ans à la moyenne nationale.

Le projet s'articulera autour de quatre axes majeurs :

- **Renforcement de la prévention et du soutien à la parentalité** : simplification des mesures éducatives à domicile, accompagnement psychologique renforcé pour éviter les placements.
- **Mobilisation de l'entourage et développement de l'accueil familial** : obligation de rechercher un tiers de confiance avant tout placement, modernisation du métier d'assistant familial, élargissement du cumul d'activités et systématisation du contrôle des antécédents.
- **Sécurisation du parcours des enfants confiés** : suivi accru des tout-petits, réévaluation semestrielle, réaffirmation du caractère provisoire des placements, accélération des procédures de délaissé parental si nécessaire.
- **Meilleure coordination entre État, Justice et départements** : généralisation des comités départementaux de protection de l'enfance pour clarifier les responsabilités partagées et améliorer l'efficacité du pilotage local. ■



## AGENDA PARLEMENTAIRE

### PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) POUR 2026

**Au Sénat**, l'examen en **séance publique** de la seconde partie du PLF, consacrée aux dépenses et aux crédits des missions, se poursuit jusqu'au lundi 15 décembre (fin de matinée). Le vote global sur l'ensemble du texte est prévu ce même jour à 14h30.

**Une commission mixte paritaire (CMP)** est annoncée pour le mardi 16 ou mercredi 17 décembre, mais son échec est considéré comme probable. Aucun calendrier de lecture ultérieure n'a été fixé à ce stade.

### PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (PLFSS) POUR 2026

À l'Assemblée nationale, la nouvelle lecture s'est achevée le mardi 9 décembre, avec un vote solennel qui a permis l'adoption du texte.

Le texte est désormais **en nouvelle lecture au Sénat** :

- **Examen en commission des Affaires sociales** : mercredi 10 décembre à 8h30
- **Discussion en séance publique** : vendredi 12 décembre à partir de 9h30
- **Une motion de rejet préalable** pourrait être adoptée dès l'ouverture des débats pour accélérer la procédure.

**La lecture définitive** par l'Assemblée nationale intervient ensuite, mais aucune date n'a encore été fixée.

### MISSION D'INFORMATION SUR LA NATALITÉ (ASSEMBLÉE NATIONALE)

Les **auditions** se poursuivent dans le cadre de la mission d'information sur les causes et conséquences de la baisse de la natalité :

- Sarah El Haïry (Haute-commissaire à l'Enfance) : mardi 9 décembre à 14h
- François Hollande (ancien président de la République) : jeudi 11 décembre à 17h30
- Élisabeth Laithier (présidente du comité de filière petite enfance) : lundi 15 décembre à 11h30
- Ludovine de La Rochère (Syndicat de la Famille) : mardi 16 décembre à 9h30
- Aurore Bergé (ministre déléguée à l'Égalité) : mercredi 17 décembre à 11h30

**Le rapport final** est attendu pour janvier 2026.

### OPECST - DON D'ORGANES ET DE GAMÈTES

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) tiendra une **audition publique** sur le don d'organes et de gamètes dans le cadre de l'évaluation de la dernière loi de bioéthique :

- Jeudi 11 décembre à 9h30, avec les rapporteurs Gérard Leseul, Dominique Voynet, Martine Berthet et Florence Lassarade.

### PROPOSITIONS DE LOI "FIN DE VIE" (SOINS PALLIATIFS & AIDE À MOURIR)

Après leur adoption par l'Assemblée nationale le 27 mai, les deux propositions de loi feront l'objet d'un examen commun au Sénat :

- **Commission des Affaires sociales** : jeudi 7 janvier à 8h30
- **Date limite de dépôt des amendements en commission** : lundi 5 janvier à 12h
- **Séance publique** : du mardi 20 au mardi 27 janvier (minuit)
- **Vote final** : mercredi 28 janvier à 16h30

**Date limite de dépôt des amendements en séance** : jeudi 2 janvier à 12h